

**Mairie de Bressuire**  
Secrétariat du Maire  
4 place de l'Hôtel de Ville • 79300 BRESSUIRE  
05 49 80 49 80  
mairie@ville-bressuire.fr  
www.ville-bressuire.fr

Chambre Régionale des Comptes  
M. Paule SERRE,  
Conseiller maître à la cour des comptes  
3, place des grands hommes  
CS 30059  
33064 BORDEAUX CEDEX

Réf. SM/PP/2024-008

A Bressuire, le 9 février 2024

Monsieur le conseiller maître,

J'ai bien reçu par mail en date du 1er février 2024, le rapport d'observations définitives relatif aux comptes et à la gestion de la ville de Bressuire.

Conformément aux dispositions de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, vous nous donnez la possibilité de faire de nouveau des observations.

Aussi, je vous fais part des 2 remarques suivantes :

- Dans la conclusion intermédiaire de la partie 2, vous indiquez que l'évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération est favorable à la ville alors qu'il nous avait semblé avoir compris l'inverse lors de notre audition du 1er décembre.  
Si effectivement vous considérez le transfert favorable à la commune, je vous remercie de bien vouloir nous l'expliquer.
- Point 3.2.3.2 : il est indiqué "*une régie subventionnée par le budget principal*" alors qu'à plusieurs reprises dans le rapport vous avez bien indiqué qu'il s'agissait d'une participation pour contrainte de fonctionnement.

Hormis ces deux remarques, je tenais à vous remercier très sincèrement pour votre écoute lors des auditions du 1er décembre dernier et de la prise en compte de nos remarques transmises en octobre 2023.

Je vous prie de croire, Monsieur le conseiller maître, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Emmanuelle MENARD

